



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/15

Reçu en Préfecture le : 28/04/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 27 avril 2015**  
**D-2015/207**

***Aujourd'hui 27 avril 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Mariette LABORDE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Vincent FELTESSE

## **Marché des Douves. Réhabilitation. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2013/696 du 18 novembre 2013 et D-2014/467 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et les avenants pour la réhabilitation du marché des Douves pour un montant total de 4 055 058,36 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison des aléas techniques rencontrés sur le chantier.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

### **Lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre – Charpente métallique**

#### **Marché n° 2013-321 - Groupement RONCAROLO/CASTEL ET FROMAGET/SUD FONDATION**

- Reprise du réseau d'assainissement d'eau pluviale entre le marché des douves et l'ancien rempart
- Renforcement de la charpente métallique liée à des charges supplémentaires rapportées en toiture
- Mise en œuvre d'un revêtement bi-couche sur l'ensemble des espaces extérieurs entre le rempart et le marché des Douves

	<b>Montant en € HT</b>	<b>% augmentation</b>
Montant initial du marché	915 000,00	
Avenant n°1	47 464,04	
Montant du présent avenant	53 999,98	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>1 016 464,02</b>	<b>+ 11,09</b>

### **Lot n° 11 – COURANT FORT/COURANT FAIBLE -**

#### **Marché n° 2013-331 - Entreprise ETELEC**

- Suppression des prestations de sonorisation et vidéo
- Modification des commandes des stores et des verrières

	<b>Montant en € HT</b>	<b>% variation</b>
Montant initial du marché	321 647,00	
Avenant n°1	- 16 634,00	
Montant du présent avenant	Sans incidence	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>305 013,00</b>	<b>- 5,17</b>

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 4 109 058,34 € HT.

Ces aléas techniques impliquent une prolongation de délai d'un mois, non imputable à la maîtrise d'ouvrage, pour tous les marchés de travaux, et ne donnera pas lieu à une indemnité financière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**